COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature du Contrat Local de Santé 2023-2027 du Pays de Brocéliande

Le 9 juin 2023, le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne signeront avec leurs partenaires un Contrat Local de Santé (CLS) pour une durée de 5 ans.

Le Pays de Brocéliande a inscrit le sujet de la santé au cœur de ses préoccupations et de ses actions depuis plusieurs années et ce second CLS 2023-2027 est l'opportunité de poursuivre la dynamique existante, tenant compte des besoins en santé du territoire et de l'évaluation du 1er CLS 2017-2022.

Ce contrat consiste à fédérer tous les acteurs pour agir dans un but commun et mettre en place des actions qui vont dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire.

TROIS GRANDES PRIORITES

Grâce à la **mobilisation d'un grand nombre de partenaires** depuis mai 2022 autour de la mise à jour du diagnostic, de la concertation des acteurs et de la définition des orientations stratégiques, ce CLS s'est construit autour de **3 objectifs thématiques :**

- Pour des **environnements et des habitudes de vie favorables à la santé**, notamment par :
  - La mise en place d'une stratégie de promotion de la santé mentale (création d'un Conseil Local en Santé Mentale, déstigmatisation de la santé mentale via les Semaines d'Information en Santé Mentale, amélioration du repérage des souffrances psychiques…)
  - La prévention des conduites addictives (développement d'espaces sans tabac, organisation de temps forts pluriprofessionnels, sensibilisation auprès des jeunes en milieux scolaires et périscolaires…)
  - L'information sur l'habitat et la qualité de l'air intérieur (campagne de dépistage du radon auprès des particuliers, sensibilisation des professionnels de la filière bâtiment…)
- En direction de **publics spécifiques** :
  - Concernant les violences intrafamiliales (dynamique partenariale portée par l'Agence départementale du Pays de Brocéliande, sensibilisation des acteurs du repérage et des professionnels de l'accompagnement…)
  - Vers les publics jeunes, en accompagnant la démarche portée par la commune de Plélan-le-Grand pour organiser des actions de promotion de la santé
  - Vers les publics âgés, en facilitant la mise en place de politiques locales pour s'adapter au vieillissement de la population
- Pour **améliorer l'accès aux soins et aux actions de prévention promotion de la santé** :
  - En valorisant une réflexion territoriale pour rendre plus attractif le territoire et les métiers du soin et du médico-social
  - En accompagnant les habitants dans l'évolution des outils numériques en santé

- En facilitant l'accès aux bilans de santé du Centre d'Examens de Santé de Rennes

En complément des seize actions planifiées pour les cinq prochaines années, **des pistes de travail complémentaires ont été identifiées**, notamment pour développer des actions de promotion d'une alimentation saine et de lutte contre l'inactivité physique et la sédentarité, pour agir en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap ou encore pour améliorer la santé au travail.

DES ENJEUX SOCLES

Les enjeux socles permettent de **se constituer des outils et des méthodes de travail au niveau local afin de faciliter le décloisonnement entre acteurs de la santé**, qu'ils soient professionnels, élus ou habitants. Il se déclinent en trois objectifs :

- Assurer une meilleure lisibilité des ressources et des besoins, en construisant avec les principaux réseaux du territoire des outils communs (annuaires, centralisation de diagnostics…)
- Poursuivre la dynamique partenariale, en mobilisant les élus locaux en tant que relais de proximité et en développant une dynamique pluriprofessionnelle sur les enjeux de santé de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse
- Développer l'information et la participation des habitants, en réunissant régulièrement un forum citoyen et en proposant un budget participatif pour définir des actions de prévention en santé à mettre en place

UN LARGE PARTENARIAT

Les actions du CLS seront suivies annuellement et soutenues financièrement par le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande et l'ARS Bretagne aux côtés des cosignataires du contrat :

- **La préfecture d'Ille-et-Vilaine**
- **Les collectivités** : Région Bretagne, Département d'Ille-et-Vilaine, Communauté de communes Saint-Méen Montauban, Montfort communauté, Brocéliande communauté
- **L'enseignement :** Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale d'Ille-et-Vilaine, Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique d'Ille-et-Vilaine
- **Des organismes de Sécurité Sociale** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Ille-et-Vilaine, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail d'Ille-et-Vilaine, Mutualité Sociale Agricole des Portes-de-Bretagne

Leur mise en œuvre sera également portée ou soutenue par des services du Syndicat mixte du Pays de Brocéliande et d'autres acteurs : Centre Hospitalier de Brocéliande, Centre Hospitalier Guillaume Régnier, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Brocéliande, DAC'tiv, Groupement de Coopération Sanitaire e-santé, Ligue contre le cancer, AIDES, Les Amis de la Santé, Maison Associative de la Santé, Conseil de développement, Centre Social l'Inter'val, Pôle Economie Sociale et Solidaire du Pays de Brocéliande. **Seront aussi invités à contribuer aux actions** les élus et services communaux, les professionnels de santé libéraux, les établissements et services sociaux et médico-sociaux, les établissements scolaires et les champs sportifs, caritatifs et culturels, les habitants.

Contacts :

- Chargée de communication : administration@pays-broceliande.bzh – 02 99 06 32 45
- Chargée de mission santé : sante@pays-broceliande.bzh – 02 99 06 32 45